

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1704

3 septembre 2009

### SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l. .....	81752	Market Access II .....	81746
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. .....	81782	Mercuria Independent Risk Solutions S.A. .....	81790
Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l. ....	81752	MGP Twist S.à r.l. ....	81748
AH Realty (Spain) S.à r.l. ....	81760	Obringer-Lux s.à r.l. ....	81768
Alianza Iberian Investment Corporation S.A. ....	81767	Palestre Investissement S.A. ....	81768
Angel Lux Common S.à r.l. ....	81791	Palmgrove Invest S.A. ....	81766
Angel Lux Parent S.à r.l. ....	81771	Patron Handelshof Holding S.à r.l. ....	81755
Arizona Lounge .....	81766	Patron Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	81754
Arkanis International S.A. ....	81792	Patron Kummel Holding S.à R.L. ....	81754
Asele S.A. ....	81747	Patron Lepo VIII S.à r.l. ....	81765
BCN Realty (Barcelona) S.à r.l. ....	81760	Patron Marina Velca Holding S.à r.l. ....	81758
Bikbergen Holding .....	81747	Patron Marina Velca Properties S.à r.l. ...	81758
Borga S.A. ....	81750	Patron Phoenix Investments S.à r.l. ....	81756
Bremaas S.A. ....	81750	Patron Pipera Holding S.à r.l. ....	81753
Brenham Holding S. à r.l. ....	81761	Patron Project III Sàrl .....	81757
CB S.A. ....	81752	Patron Sports Leisure S.à r.l. ....	81756
Centre Le Roi Dagobert S.A. ....	81792	Patron Volker Holding S.à r.l. ....	81755
Codipart S.A. ....	81779	Patron Volker S.à r.l. ....	81765
Codipart S.A., SPF .....	81779	Piguet Immobilière S.A. ....	81769
Constance Holding S.A. SPF .....	81753	Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l. ...	81764
Consultants des Beaux Arts S.A. ....	81771	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l. ....	81753
CR Realty S.à r.l. ....	81759	Quinlan Private Paddington Client Hol- dings S.à r.l. ....	81762
Darcom .....	81761	Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l. ....	81762
Dinan S.A. ....	81750	Sigma Partners Luxembourg Investments S. à r.l. ....	81747
Elbis Take-Away S.à r.l. ....	81770	Squale Investissements S.A. ....	81763
Espirito Santo Services S.A. ....	81769	Syrtals International S.A. ....	81746
European Capital Holdings .....	81781	Tarifa Investments S.A. ....	81767
Finance Prestige Holding S.A. ....	81759	Transport Logistik Group S.à r.l. ....	81757
Fintech Investments S.A. ....	81791	Wideward Investment S.A. ....	81751
Flavel Invest .....	81787		
HEBE Holding S.A. ....	81759		
HR-Lincqx .....	81770		
LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LU- XEMBOURG S.A. ....	81761		

**Market Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.800.

Le Conseil d'administration a décidé de:

- prendre note de la démission de Monsieur Shahzad AHMAD, avec effet au 25 février 2009,
- coopter avec effet au 26 mars 2009, Monsieur David Moroney, ABN Amro NV London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA London en tant qu'administrateur, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit

Monsieur Daniel Barker, ABN Amro NV London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA London

Madame Annemarie Arens, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Madame Francine Keiser, Linklaters LLP, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg

Monsieur Koenraad van der Borgh ABN Amro Luxembourg Investment Management S.A., 4 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Monsieur David Moroney, ABN Amro NV London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA London

Luxembourg, le 3 août 2009.

*Pour MARKET ACCESS II*

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009104229/25.

(090124653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Syrtals International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 83.398.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009*

1. L'Assemblée accepte la démission de deux Administrateurs:

- DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg,
- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg.

2. En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009:

- Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg,
- Mademoiselle Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

3. Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

4. L'Assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes et de l'Administrateur-délégué:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, domicilié professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, Commissaire aux comptes,
- Monsieur Laurent ROUILLAC, domicilié 14, sentier des Theux, F-92190 Meudon, Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009105925/29.

(090126390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Sigma Partners Luxembourg Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.663.

L'associé unique a décidé en date du 2 juillet 2009 de:

- nommer Monsieur Paul Flanagan, né le 1<sup>er</sup> novembre 1964 aux Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 20 Custom House St. Suite 830 Boston, MA 02110, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Accepter la démission de Monsieur Roger Krakoff, né le 12 juillet 1959 à Cincinnati, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants:

- John Mandile .....	Gérant A
- Paul Flanagan .....	Gérant A
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. ....	Gérant B
- Johan Dejans .....	Gérant B
- Richards Brekelmans .....	Gérant B
- Paul Lamberts .....	Gérant B

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009104344/23.

(090124752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Bikbergen Holding, Société Anonyme Holding.**

**Capital social: EUR 13.991.462,80.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.363.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 15 juillet 2009 à 10h30 au siège social de la société*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 15 juillet 2009 que:

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Robert H. A. BARGE, avec adresse au 40 avenue des Chênes, B-1180 Bruxelles, de Monsieur Johan DEJANS, avec adresse au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et de Monsieur Eric VANDERKERKEN, avec adresse au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY avec adresse professionnelle au 23 cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange. Ces mandats se termineront à l'issue de l'assemblée qui se tiendra à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009104347/21.

(090124576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Asele S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.833.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 4 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de Asele S.A.:

\* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de Asele S.A.  
ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,  
siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,  
avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2011, approuvant les comptes annuels de 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009104348/23.

(090124580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**MGP Twist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.289.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of July  
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

APPEARED

Pierre LANCELIN, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 114.150, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. MGP Twist S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, hereinafter referred to as the "Company", and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B122.289, was incorporated by deed of the undersigned notary on December 7, 2006, published in the Mémorial C number 115 on February 5, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

3. MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6. MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, prenamed, declares that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are adequately provided for and that it irrevocably undertakes to settle and assume any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, prenamed, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8. MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that any shares shall be cancelled.

9. Discharge is given to the managers of the Company.

10. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the former registered office of the Company, at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

**A COMPARU:**

Pierre LANCELIN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et agissant en sa qualité de mandataire spécial de MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, ayant siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114.150, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que MGP Twist S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.289, ci-après nommée la Société, laquelle a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 115 du 5 février 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Que MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6. Que MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, préqualifiée, déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, préqualifiée déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8. Que MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que toutes les parts sociales sont annulées.

9. Que décharge est donnée aux membres du conseil de gérance de la Société.

10. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre LANCELIN, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2009. LAC / 2009 / 31582. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105394/95.

(090127081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Borga S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.834.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 4 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de Borga S.A.:

\* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de Borga S.A.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2011, approuvant les comptes annuels de 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009104349/23.

(090124583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Dinan S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.837.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 4 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de Dinan S.A.:

\* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de Dinan S.A.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans.

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2011, approuvant les comptes annuels de 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009104350/23.

(090124587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Bremaas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.783.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 4 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de Bremaas S.A.:

\*ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,  
avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de Bremaas S.A.  
ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,  
siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,  
avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2015, approuvant les comptes annuels de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009104351/24.

(090124592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Wideward Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.091.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 21 juillet 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole THOMMES, née à Arlon (Belgique), le 28.10.1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, né le 03.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le nombre d'administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2009104604/38.

(090125622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 85.899.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Résultant de la Résolution du actionnaire unique de la Société, tenue le 9 juillet 2009, l'actionnaire unique a décidé:

- de nommer en tant que Gérant A de la Société Madame Anita Bakker, né le 2 mai 1975, à Illinois, aux Etats Unis d'Amérique, avec adresse à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Dorénavant le Conseil de gérance de la Société se constituera comme suit:

- Monsieur Thomas C. Freyman . . . . .	Gérant A
- Madame Tara Kaesebier . . . . .	Gérant A
- Madame Anita Bakker . . . . .	Gérant A
- Monsieur Richard Brekelmans . . . . .	Gérant B
- Monsieur Johan Dejans . . . . .	Gérant B

Le Conseil de Gérance a décidé en date du 9 juillet 2009, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ceci à partir du 9 juillet 2009.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009104352/21.

(090124597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 570.062.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

Résultant de la Résolution du actionnaire unique de la Société, tenue le 9 juillet 2009, l'actionnaire unique a décidé:

- de nommer en tant que Gérant A de la Société Madame Anita Bakker, né le 2 mai 1975, à Illinois, aux Etats Unis d'Amérique, avec adresse à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Dorénavant le Conseil de gérance de la Société se constituera comme suit:

- Monsieur Thomas C. Freyman . . . . .	Gérant A
- Madame Tara Kaesebier . . . . .	Gérant A
- Madame Anita Bakker . . . . .	Gérant A
- Monsieur Richard Brekelmans . . . . .	Gérant B
- Monsieur Johan Dejans . . . . .	Gérant B

Le Conseil de Gérance a décidé en date du 9 juillet 2009, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ceci à partir du 9 juillet 2009.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009104353/21.

(090124601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**CB S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 105.266.

Par la présente, les sociétés EURODOM SA et PARGESTION SA ayant leur siège social 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et Monsieur Jean-Marc THYS demeurant professionnellement 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg démissionnent avec effet immédiat de leurs postes d'administrateur et d'administrateur délégué au sein de la société CB SA inscrite au Registre du Commerce et des Société section B 105.266

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Jean-Marc THYS.

Référence de publication: 2009105191/12.

(090125931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.



**Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 24.522.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 4 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société:

\* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-193 1 Luxembourg

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2011, approuvant les comptes annuels de 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009104355/23.

(090124618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.878.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ Le siège correct de la société est le suivant: 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

4/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104358/22.

(090124945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Patron Pipera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.758.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

81754

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104362/21.

(090124657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Kummel Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.359.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait.  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104363/21.

(090124648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.605.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104364/21.

(090124632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Handelshof Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.792.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104365/21.

(090124586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.593.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104367/21.

(090124781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Sports Leisure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.187.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé unique, anciennement Patron Investments S.à r.l., a changé son nom en Patron Investments III S.à r.l.

L'Associé unique a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009104368/25.

(090124778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Phoenix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.931.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009104371/21.

(090124749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Transport Logistik Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.174.

—  
*Beschluss der Gesellschafterversammlung*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen Folgendes:

- Die Geschäftsführerin Frau Ursula Minafra, wohnhaft in Zum Fahlberg 4 D-56237, Nauort wird mit Wirkung zum 15.05.2009 von ihrem Amt abberufen.

- Zum neuen Geschäftsführer ab dem 15.05.2009 wird Frau Tina Ricciardi, wohnhaft in Schulstr. 8 , D-56317, Urbach ernannt. Frau Ricciardi ist einzeln Unterschriften- und vertretungsberechtigt.

Wasserbillig, den 15.05.2009.

Transport Logistik Group S.a.r.l.

42, Grand Rue

L-6630 Wasserbillig

Minafra Ursula / Minafra Giuseppe

*Gesellschafter / Gesellschafter*

Référence de publication: 2009104802/20.

(090125986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Patron Project III Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.185.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé unique, anciennement Patron Investments S.à r.l., a changé son nom en Patron Investments III S.à r.l.

L'Associé unique a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009104372/25.

(090124726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Marina Velca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.917.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009104374/21.

(090124703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Patron Marina Velca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.918.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé unique, anciennement Patron Lepo Holding S.à r.l., a changé son nom en Patron Investments II S.à r.l.

L'Associé unique a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009104373/25.

(090124708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**CR Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.076.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009104389/21.

(090124723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Finance Prestige Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 50.281.

—  
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2009 le renouvellement des mandats suivants:

Le mandat d'administrateur de Madame Fritz Marie Josée, commerçante, demeurant au 3, rue des Champs, L-3348 Leudelange et de Monsieur Krecke Christian, employé privé, demeurant au 227, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette;

Le mandat d'administrateur-président de Monsieur Krecke Emile, pensionné, demeurant au 227, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette.

Ces mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009104933/16.

(090126027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**HEBE Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

—  
Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 5 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société:

\* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2011, approuvant les comptes annuels de 2010.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009104340/23.

(090124697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**BCN Realty (Barcelona) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.082.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104392/21.

(090124711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**AH Realty (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.864.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104393/21.

(090124706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---



81761

**Darcom, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 105.996.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009, LAC/2009/28706, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "DARCOM", ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 105.996, constituée en date du 27 janvier 2005 par acte reçu devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 533 du 3 juin 2005. Les statuts ont été modifiés en date du 10 janvier 2007 par assemblée tenue devant le même notaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 795 du 5 mai 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1281 du 3 juillet 2009,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009104438/25.

(090124602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 10.254.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, société anonyme, qui a eu lieu le vendredi 25 septembre 1992 à 16.00 heures*

1. Cooptation comme administrateur de Monsieur Paul HIPPERT, directeur conseiller de la Chambre de Commerce, en remplacement de Monsieur Jean-Paul SCHMIT

Le conseil coopte à l'unanimité Monsieur Paul HIPPERT, directeur conseiller de la Chambre de Commerce, en remplacement de Monsieur Jean-Paul SCHMIT.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour extrait conforme

Jean-Michel COLLIGNON

Directeur

Référence de publication: 2009105221/18.

(090126116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Brenham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.093.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009, LAC/2009/28702, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "BRENHAM HOLDING S.à r.l.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 134.093, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 daté du 4 janvier 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation chez Equity Trust Co.(Luxembourg) S.A., L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009104439/21.

(090124595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.986.

1/ Par résolutions signées en date du 9 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ Le siège correct de la société est le suivant: 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

4/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104445/24.

(090124885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 112.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.991.

1/ Par résolutions signées en date du 9 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ Le siège correct de la société est le suivant: 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3/ La bonne fonction de Pierre Feltgen est gérant de type A, en lieu et place de gréant de type A.

4/ L'adresse du gérant de type A Matthew Charles Fleming a changé et se trouve à présent au: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

5/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104447/25.

(090124884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Squale Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.315.

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SQUALE INVESTISSEMENTS S.A. avec siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.315, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 30 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1183 du 11 novembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 11 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 543 du 12 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques-Amaury THOMASSET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas VERNIER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques-Amaury THOMASSET, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant de vingt et un millions cinq cent douze mille trois cent quarante-trois euros (EUR 21.512.343,-) au montant de vingt-deux millions cent trente-sept mille trois cent quarante-trois euros (EUR 22.137.343,-) par l'émission de six cent vingt-cinq mille (625.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

2.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique; -Libération.

3.- Augmentation du montant du capital autorisé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-).

4.- En vue de refléter les décisions prises, modification de l'article 5, alinéas 1 et 2, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéas premier et deux).** "Le capital souscrit est fixé à vingt-deux millions cent trente-sept mille trois cent quarante-trois euros (EUR 22.137.343,-) représenté par vingt-deux millions cent trente-sept mille trois cent quarante-trois (22.137.343) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), par la création et l'émission de sept millions huit cent soixante-deux mille six cent cinquante-sept (7.862.657) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent douze mille trois cent quarante-trois euros (EUR 21.512.343,-) à vingt-deux millions cent trente-sept mille trois cent quarante-trois euros (EUR 22.137.343,-) par l'émission de six cent vingt-cinq mille (625.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique SOGELIFE SA, avec siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et est immatriculée au RCS Luxembourg section B numéro 55.612, ici représentée par Monsieur Nicolas VERNIER, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-dessus qui déclare souscrire les six cent vingt-cinq mille (625.000) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Seconde résolution*

Sur base du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale décide également de porter le montant du capital autorisé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) et de proroger cette autorisation de cinq années à partir de la publication au Mémorial C du présent acte.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1<sup>er</sup> et 2 de l'article 5 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéas premier et deux).** "Le capital souscrit est fixé à vingt-deux millions cent trente-sept mille trois cent quarante-trois euros (EUR 22.137.343,-) représenté par vingt-deux millions cent trente-sept mille trois cent quarante-trois (22.137.343) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), par la création et l'émission de sept millions huit cent soixante-deux mille six cent cinquante-sept (7.862.657) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques-Amaury Thomasset, Nicolas Vernier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2009. LAC/200/17892. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105458/92.

(090126996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.632.

1/ Par résolutions signées en date du 16 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ Le siège correct de la société est le suivant: 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3/ L'adresse du gérant de type A Matthew Charles Fleming a changé et se trouve à présent au: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

4/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104451/24.

(090124922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Patron Volker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.594.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Troisième résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Quatrième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

L'Associé unique, Patron Volker Holding S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009104468/24.

(090125744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Patron Lepo VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.326.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Troisième résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Quatrième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

L'Associé unique, Patron Lepo S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009104469/24.

(090125740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Arizona Lounge, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.292.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Madame Dögg PETURSDOTTIR, employée, née à Reykjavik (Islande), le 5 janvier 1972, demeurant à L-6980 Ramehdange, 37, An der Retsch;

2° Madame Sigrún PETURSDOTTIR, employée, née à Reykjavik (Islande), le 11 août 1965, demeurant à L-6988 Hostert, 11, rue Jean-Pierre Kommes.

Les comparantes déclarent être les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée ARIZONA LOUNGE, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 179, rue du Cents, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.292, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1181 du 11 novembre 2003.

Les associées ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident de transférer le siège social de L-1319 Luxembourg, 179, rue Cents, à L-5326 Contern, Z.I. Weiergewann, 2-4, rue Edmond Reuter.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède les associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts:

**Art. 2. (alinéa premier).** "Le siège social est établi dans la commune de Contern."

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparantes ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte,

Signé: Dögg Pétursdottir, Sigrún Pétursdottir, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mai 2009. LAC/2009/20738. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105408/36.

(090126855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Palmgrove Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.552.

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques et du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:

\* EFFIGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* FINDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2009.

- / FINDI S.à r.l.

- / *Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

S. BAERT / N. THIRION

*Administrateur / Représentant Permanent*

Référence de publication: 2009104503/26.

(090125317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

### **Tarifa Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 58.347.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 16 juin 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 17 juin 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 17 juin 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 16 juin 2009.

*Pour TARIFA INVESTMENTS S.A.*

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

*Administrateur / Administrateur*

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

*Représentante permanente / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009104891/28.

(090125700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

### **Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

### RECTIFICATIF

Dans l'acte notarié numéro 764 constatant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et actée par nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 2009, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence 090084880 le 11 juin 2009,

il y a lieu

- d'insérer dans le dernier paragraphe de la 7<sup>e</sup> résolution dans la version française la souscription de:

"28 (vingt-huit) actions ordinaires de classe A par Mr Agustín Garcia Crespo demeurant à c/Panamá 13, 28220 Majadahanda Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 6 mai 2009"

- de lire dans la neuvième résolution la version française:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 5 des statuts:

**"Art. 5.** La société a un capital de soixante et onze mille onze euros et vingt-cinq cents (71.011,25) représenté par cinquante-six mille huit cent neuf (56.809) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, réparties en trente et un mille sept cent soixante-neuf (31.769) actions ordinaires de Classe A, six mille cinq cent cinquante-quatre (6.554) actions ordinaires de Classe C et dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-six (18.486) actions ordinaires de Classe D."

Fait à Luxembourg, le 10 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104610/25.

(090126227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Obringer-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.910.

—  
*Extrait de l'acte de cession de parts du 2 juillet 2009*

Il résulte de l'acte de cession du 2 juillet 2009 entre

Monsieur Ralph OBRINGER, né le 20 septembre 1965 à F-57000 Metz, demeurant professionnellement Zone op Zaemer L-4959 Bascharage

et

La société FORO FI SAS ayant son siège social Zone de la Belle Fontaine F-57155 Marly, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 443 377 833, représentée par Monsieur Franck OBRINGER

que:

1 part sociale détenue par Ralph OBRINGER dans le capital de la Société OBRINGER-LUX SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B50910, est entièrement cédée à FORO FI SAS pour un montant total de 24,79 (vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf) Eur.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2009104809/20.

(090125946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Palestre Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.422.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2009*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 07 mai 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Luc VERELST démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.



Extrait sincère et conforme  
PALESTRE INVESTISSEMENT S.A.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009104744/25.

(090125527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Piguet Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.389.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'actionnaire unique tenue en date du 4 août 2009 les résolutions suivantes:

- prendre note de la démission de M. Christophe Mouton, M. Claude Mack et M. Yves Federspiel en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat;
- prendre note de la démission de M. Claude Mack en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat;
- prendre note de la démission de Fiduciaire Jean Marc Faber & Cie S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat;
- élire M. Petrus Wilhelmus Jacobus Le Loux, né le 11 janvier 1952 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 3, Wettinerstrasse, 65189 Wiesbaden, Allemagne en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;
- élire M. Georg Dieter Gottlieb Klusak, né le 22 septembre 1963 à Frankfurt am Main, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 3, Wettinerstrasse, 65189 Wiesbaden, Allemagne en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;
- élire M. Ferdinand Enrico Bernd von Sydow, né le 22 février 1968 à Rome, Italie, ayant pour adresse professionnelle 3, Wettinerstrasse, 65189 Wiesbaden, Allemagne en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;
- élire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65477, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010;
- transférer le siège social de la société du 31, Rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- M. Petrus Wilhelmus Jacobus Le Loux
- M. Georg Dieter Gottlieb Klusak
- M. Ferdinand Enrico Bernd von Sydow

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Août 2009.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009105555/38.

(090126329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Espirito Santo Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 23.930.

—  
Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 juillet 2009 que les administrateurs sortants:

- M. Antonio Luis Roquette Ricciardi, banquier, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, 1250-142 Lisbonne, Portugal,
- M. Ricardo Espirito Santo Silva Salgado, banquier, avec adresse professionnelle au 195, Av. Da Liberdade, 1250-142 Lisbonne, Portugal

- M. Manuel Fernando Moniz Galvao Espirito Santo Silva, banquier, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, 1249-092 Lisbonne, Portugal,

- M. Mario Mosqueira do Amaral, banquier, avec adresse professionnelle au 195, Av. Da Liberdade, 1250-142 Lisbonne, Portugal

- M. José Manuel Espirito Santo Silva, banquier, avec adresse professionnelle au 195, Av. Da Liberdade, 1250-142 Lisbonne, Portugal

ainsi que le Commissaire aux comptes sortant,

- M. Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg-Kirchberg

ont tous été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009104765/27.

(090126236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Elbis Take-Away S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 141, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.527.

*Cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

1) Monsieur EROGLU Resit, demeurant à 30, rue Abbé François Lascombes, L-1953 Luxembourg

ci-après qualifié le cédant, d'une part; et

2) Monsieur EROGLU Ali, né le 15 juillet 1986 à Elbistan (Turquie) demeurant à Bahcelievler Mah 1805 Sok, Dicle apt/ B-Block Kat 3 N7 TK-33140 Mersin (Turquie)

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part;

Il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 20 parts sociales libérées à concurrence de 100% de la société à responsabilité limitée ELBIS TAKE-AWAY s.à r.l. avec siège social à 141, avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage pour le prix de 2.500,00 € (deux mille cinq cents Euros).

2) Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

3) Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

4) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 23 juin 2009.

Signatures

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2009104814/27.

(090125889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**HR-Lincqx, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 95.900.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 29 juillet 2009*

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 29 juillet 2009 que:

Le Conseil d'Administration a accepté:

1) la décision de cession de toutes les parts du seul associé Monsieur Van ES Raymond Paul

2) la remise de ces parts aux 4 nouveaux associés:

a) Monsieur AHLERS Jacques Anton demeurant Wintergroen 3, NL -2224 DG, Katwijk aan de Rijn, Pays-Bas nombre de part 310

b) Monsieur ABERCROMBIE Jan, demeurant Burt Bacharachstraat 24, NL - 3543 DE Utrecht, Pays-Bas nombre de part 310

c) Monsieur KUIPER Johnny, demeurant Duerfstrooss 6B, L - 6830 Berbourg, Gr.D.Luxembourg nombre de part 310

d) Monsieur VEEN Anne, demeurant Duerfstrooss 6B, L-6830 Berbourg, Gr.D.Luxembourg nombre de part 310

3) de nommer en fonction d'Administrateurs A, avec signature individuelle:

a) Monsieur AHLERS Jacques Anton demeurant Wintergroen 3, NL -2224 DG, Katwijk aan de Rijn, Pays-Bas.

b) Monsieur ABERCROMBIE Jan, demeurant Burt Bacharachstraat 24, NL - 3543 DE Utrecht, Pays-Bas

c) Monsieur KUIPER Johnny, demeurant Duerfstrooss 6B, L - 6830 Berbourg, Gr.D.Luxembourg.

d) Monsieur VEEN Anne, demeurant Duerfstrooss 6B, L-6830 Berbourg, Gr.D.Luxembourg

4) la nomination des Administrateurs A, prendra effet au 29 juillet 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

5) Néant.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104941/27.

(090125418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Angel Lux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.509.

—  
EXTRAIT

En date du 24 juillet 2009, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant et Gabriele Cipparrone, demeurant à Via Manzoni 30, 20121 Milan (Italie) et né le 20 mars 1975 à Cosenza (Italy) a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit, chacun des gérants ayant un mandat à durée indéterminée:

- Gabriele Cipparrone
- Robert Charles Reynders
- Jan Nielsen
- John Sutherland
- Claude Larbière
- Lars Denkov
- Henrik Kraft
- Wolfgang Zettel
- Séverine Michel
- Ola Nordquist

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009104923/27.

(090126097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Consultants des Beaux Arts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.509.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirty-first day in the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

- a) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
  - b) Mr Jean-Marc DEBATY, company director, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
- both acting as authorized signatories of said company with joined signing power.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "Consultants des Beaux Arts S.A."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) divided into three hundred and twenty (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 7.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the convening notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written convening notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General Meeting

**Art. 13.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 14.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May of each year at 2.00 p. m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 16.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 17.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 18.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 20.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2010.
- 3.- The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The three hundred and twenty (320) shares have been entirely subscribed by the appearing party, the company "INTERCONSULT S.A.", prenamed, acting in his capacity as sole shareholder

The so subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

81775

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand hundred euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
  - a) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
  - b) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
  - c) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. The following company is appointed statutory auditor:
  - «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A», in short«INTERCONSULT», a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).
4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2013.
5. The address of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representatives of the appearing party, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

A comparu:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par:

- a) Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la Société avec pouvoir de signature conjointe.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Consultants des Beaux Arts S.A».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32,000.- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société comporte un seul actionnaire ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.



Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ème</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année Sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.
- 3.- Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les trois cent vingt (320) actions ont été intégralement souscrites par la société «INTERCONSULT S.A.», prénommée, agissant en sa qualité de seul actionnaire.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
  - b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
  - c) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:
  - «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

5. L'adresse de la Société est établie au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux représentants de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, J.M. DEBATY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2009, Relation: EAC/2009/9394, Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009103722/395.

(090124775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Codipart S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.844.

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CODIPART S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 32.844, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 juin 1990,

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les NEUF MILLE (9.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de SIX MILLIONS DE FRANCS (6.000.000,-), représenté par NEUF MILLE (9.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 149.000,-), représenté par NEUF MILLE (9.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 324 du 27 février 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en CODIPART S.A., SPF.

Modification de l'article 1 - 1<sup>er</sup> alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de CODIPART S.A., SPF.

4) Augmentation de capital social de EUR 351.000,- (EUROS TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE) pour le porter de son montant actuel de EUR 149.000,- (EUROS CENT QUARANTE-NEUF MILLE) à EUR 500.000,- (EUROS CINQ CENT MILLE) par incorporation des réserves, sans émission d'actions nouvelles:

5) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article onze (11) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leurs applications partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CODIPART S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) - 1<sup>er</sup> alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CODIPART S.A., SPF.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (€ 351.000,-) pour le porter de son montant actuel de CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 149.000,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2008 que les réserves sont suffisantes.

#### *Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), représenté par NEUF MILLE (9.000) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Frais*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 juillet 2009, Relation: EAC/2009/7849, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009103879/105.

(090124798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2009*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Mr John SMEETS, en tant qu'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2009, en remplacement de Mr Pim MOL.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat des Administrateurs suivants:

M. John ALEXANDER

M. Frédéric OTTO

M. Veit de MADDALENA

M. Sylvain RODITI

M. Rick SOPHER

M. John SMEETS

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhouse-Coopers, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président du Conseil d'Administration*

- Monsieur John ALEXANDER, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, 5, Orion House, Upper St Martin's Lane - WC 2H 9EA LONDON

*Administrateurs*

- Monsieur Sylvain RODITI, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse-CH-1211 GENEVA

- Monsieur Rick SOPHER, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, 5, Orion House, Upper St Martin's Lane - WC2H 9 EA LONDON

- Monsieur Veit de MADDALENA, ROTHSCHILD BANK AG, 181, Zollikerstrasse - CH-8034 ZURICH

- Monsieur John SMEETS, FORTIS MEESPIERSON, 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB -AMSTERDAM

- Monsieur Frederic OTTO, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à 400, route d'Esch L-1014 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009104919/40.

(090126125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.013.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.635, incorporated by a notarial deed enacted on 3 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 497 of 6 March 2009 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time by two deeds of the undersigned notary, on April 22, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Ariette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 31,910 (thirty-one thousand nine hundred ten) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of USD 10,103,000.- (ten million one hundred three thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 31,910,000.- (thirty-one million nine hundred ten thousand United States Dollars) to USD 42,013,000.- (forty-two million thirteen thousand United States Dollars) by the issuance of 10,103 (ten thousand one hundred three) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,000,376,738.- (one billion three hundred seventy-six thousand seven hundred thirty-eight United States Dollars);

3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action."

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting and that the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items of the agenda. It is resolved further that all of the relevant documentation has been put to the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow the sole shareholder to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,103,000.- (ten million one hundred three thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 31,910,000.- (thirty-one million nine hundred ten thousand United States Dollars) to USD 42,013,000.- (forty-two million thirteen thousand United States Dollars) by the issue of 10,103 (ten thousand one hundred three) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,000,376,738.- (one billion three hundred seventy-six thousand seven hundred thirty-eight United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares (as such term is defined hereafter) held by Abbott Universal Ltd., a company organized under the laws of Delaware, having

its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the "Contributor").

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares and the Share Premium.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the Share Premium.

The New Shares, as well as the Share Premium, have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, represents:

- (i) 1 (one) common share of Abbott Laboratories Ltd., a limited company organized under the laws of Thailand, with registered office at 2/4 Nai Lert Tower, 5<sup>th</sup>, 5A, and 9<sup>th</sup> Floor, Wireless Road, Khwaeng Lumpini, Khet Pathumwan, Bangkok, Thailand, and registration number 0105509002106, held by the Contributor;
  - (ii) 65,600 (sixty-five thousand six hundred) common shares and 620,000 (six hundred twenty thousand) preferred shares of Abbott Laboratories, Limited, a corporation organized under the laws of Canada, with registered office at 8401 Trans Canada Highway, Montreal, Quebec H4S 1Z1 and registration number 4274199, held by the Contributor;
  - (iii) 1 (one) share of Abbott Laboratories d.o.o., a limited liability company organized under the laws of Croatia, with registered office at Planinska 13, Zagreb Croatia and registration number 080498236, held by the Contributor;
  - (iv) 99.96% participation interests having a value in the amount of CZK 50,080,000.-, in Abbott Laboratories, s.r.o., a limited liability company organized and existing under the laws of the Czech Republic, with its registered address at Praha 6, Hadovka Office Park, Evropska 2590/33d, Prague, 160 00, Czech Republic, held by the Contributor;
  - (v) 495 (four hundred ninety-five) shares of Abbott Limited Egypt LLC, a limited liability company organized under the laws of Egypt, with registered office at 13, Al Sheik El Shaareawy St., Square 1143, Sheraton Area, Arab Republic of Egypt and registration number 7759, held by the Contributor;
  - (vi) The quota representing 100% of the registered capital, having a nominal value of 231,000,000.- Hungarian forints, of Abbott Laboratories (Hungary) Pharmaceuticals and Health Products and Medical Equipment Services Limited Liability Company, a limited liability company organized under the laws of Hungary, with registered office at 1139 Budapest, Teve u. 1/a-c, Hungary and registration number Cg. 01-09-562315, held by the Contributor;
  - (vii) 100 (one hundred) shares of Abbott Laboratories Baltics, a limited liability company organized under the laws of Latvia, with registered office at Rīga, Vienības gatve 87h, LV-1004 Latvia and registration number 50003693601, held by the Contributor;
  - (viii) 6,999 (six thousand nine hundred ninety-nine) shares of Abbott Laboratories, C.A., a company organized under the laws of Panama, with registered office at Calle 36, Num. 5-16, Panama City, Panama and registration number 192750, held by the Contributor;
  - (ix) 300,848 (three hundred thousand eight hundred forty-eight) shares of Abbott Laboratories Poland Sp. z.o.o., a limited liability company organized under the laws of Poland, with registered office at ul. Postepu 8A 02-676 Warsaw Poland and registration number KRS 000038556, held by the Contributor;
  - (x) 0.3766%, which represents SKK 22,595.- (EUR 750.01) of the registered capital of Abbott Laboratories Slovakia s.r.o., a limited liability company organized under the laws of Slovakia, with registered office at Karadzicova 10, Bratislava, 821 08, Slovakia and registration number N 397/96, Nz 376/96, held by the Contributor; and
  - (xi) A business share in the nominal amount of EUR 83,458.00, representing 100% of the share capital of Abbott Laboratories d.o.o., a limited liability company organized under the laws of Slovenia, with registered office at Dolenjska cesta 242c, Ljubljana, 1000 Slovenia and registration number 1978896000, registered with the Business Register and Court Register of the District Court in Ljubljana, held by the Contributor;
- (together the "Contributed Shares").

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 1,010,479,738.- (one billion ten million four hundred seventy-nine thousand seven hundred thirty-eight United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value as of the date hereof, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

The managers of the Company, such as duly represented by Ms Annick Braquet, with professional address in Luxembourg in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 23 April 2009, requires the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Universal Ltd.: 42,013 (forty-two thousand thirteen) shares;

The notary acts that the 42,013 (forty-two thousand thirteen) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution in kind having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

**"Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 42,013,000.- (forty-two million thirteen thousand United States Dollars), represented by 42,013 (forty-two thousand thirteen) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635, constituée par acte notarié le 3 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 497, le 6 mars 2009 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 22 avril 2009, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Ariette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 33.910 (trente-trois mille neuf cent dix) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte



que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social d'un montant de 10.103.000,- USD (dix millions cent trois mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 31.910.000,- USD (trente et un millions neuf cent dix mille dollars américains) à 42.013.000,- USD (quarante-deux millions treize mille dollars américains) par l'émission de 10.103 (dix mille cent trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.000.376.738,- USD (un milliard trois cent soixante-seize mille sept cent trente huit dollars américains);

3. Souscription et paiement par rapporteur de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

5. Modification de l'article huit paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter cette action.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il a été décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.103.000,- USD (dix millions cent trois mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 31.910.000,- USD (trente et un millions neuf cent dix mille dollars américains) à 42.013.000,- USD (quarante-deux millions treize mille dollars américains) par l'émission de 10.103 (dix mille cent trois) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les«Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.000.376.738,- USD (un milliard trois cent soixante-seize mille sept cent trente-huit dollars américains) (la«Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées (terme défini ci-après) détenues par Abbott Universal Ltd., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Apporteur»)

*Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées et la Prime d'Emission.

*Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Madame Annick Braquet ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission de Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature constitué des Parts Sociales Apportées.

*Description de l'apport*

L'apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, représente:

(i) 1 (une) part sociale ordinaire d'Abbott Laboratories Ltd., une société régie par les lois de Thaïlande, ayant son siège sociale à 2/4 Nai Lert Tower, 5<sup>th</sup>, 5A, and 9<sup>th</sup> étage, Wireless Road, Khwaeng Lumpini, Khet Pathumwan, Bangkok, Thaïlande, et inscrite sous le numéro 0105509002106, détenue par l'Apporteur;

(ii) 65.600 (soixante-cinq mille six cent) parts sociales ordinaires et 620.000 (six cent vingt mille) parts sociales privilégiées d'Abbott Laboratories Limited, une société régie par la loi Canadienne, ayant son siège sociale à 8401 Trans Canada Highway, Montréal, Québec H4S 1Z1 et inscrite sous le numéro 4274199, détenues par l'Apporteur;

(iii) 1 (une) part sociale d'Abbott Laboratories d.o.o., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Croatie, ayant son siège sociale à Planinska 13, Zagreb Croatia et inscrite sous le numéro 080498236, détenue par l'Apporteur;

(iv) 99.96% de participation ayant une valeur de CZK 50,080,000 CZK, dans Abbott Laboratories, s.r.o., une société à responsabilité limitée régie par les lois de la République Tchèque, ayant son siège social à Praha 6, Hadovka Office Park, Evropská 2590/33d, Prague, 160 00, République Tchèque, détenues par l'Apporteur;

(v) 495 (quatre cent quatre-vingt quinze) parts sociales d'Abbott Limited Egypt LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Egypte, ayant son siège social à 13, Al Sheik El Shaareawy St., Square 1143, Sheraton Area, République Arabe d'Egypte et inscrite sous le numéro 7759, détenues par l'Apporteur;

(vi) Le quota représentant 100% du capital inscrit, ayant une valeur nominale de 231,000,000 Hungarian forints, d'Abbott Laboratories (Hungary) Pharmaceuticals and Health Products and Medical Equipment Services Limited Liability Company, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Hongrie, ayant son siège social à 1139 Budapest, Teve u. 1/a-c, Hongrie et inscrite sous le numéro Cg. 01-09-562315, détenue par l'Apporteur;

(vii) 100 (cent) parts sociales d'Abbott Laboratories Baltics, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie, ayant son siège social à Rīga, Vienības gatve 87h, LV-1004 Lettonie et inscrite sous le numéro 50003693601, détenues par l'Apporteur;

(viii) 6.999 (six mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales d'Abbott Laboratories, C.A., une société régie par les lois du Panama, ayant son siège sociale à Calle 36, Num. 5-16, Panama City, Panama et inscrite sous le numéro 192750, détenues par l'Apporteur;

(ix) 300.848 (trois cent mille huit cent quarante-huit) parts sociales d'Abbott Laboratories Poland Sp. z.o.o., une société à responsabilité limitée régie par les lois de la Pologne, ayant son siège social à ul. Postepu 8A 02-676 Warsaw Pologne et inscrite sous le numéro KRS 000038556, détenues par l'Apporteur;

(x) 0.3766% représentant SKK 22.595,- (EUR 750,01) du capital social d'Abbott Laboratories Slovakia s.r.o., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Slovaquie, ayant son siège social à Karadzicova 10, Bratislava, 821 08, Slovakia et inscrite sous le numéro N 397/96, Nz 376/96, détenu par l'Apporteur; and

(xi) Une part économique ayant une valeur nominale de EUR 83.458,00 représentant 100% du capital social de Abbott Laboratories d.o.o., une société à responsabilité limitée régie par les lois de la Slovénie, ayant son siège sociale à Dolenjska cesta 242c, Ljubljana, 1000 Slovénie, inscrite sous le numéro 1978896000 et enregistrée au registre du commerce du district de Ljubljana, détenue par l'Apporteur;

(ensemble les «Parts Sociales Apportées»)

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 1.010.479.738,- USD (un milliard dix millions quatre cent soixante-dix neuf mille sept cent trente-huit dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée à compter de cet acte, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Intervention des gérants*

Les gérants de la Société, tels que dûment représentés par Madame Annick Braquet, ayant pour adresse professionnelle le Luxembourg, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport établi à la date du 23 avril 2009, requièrent du notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'extension de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, son évaluation, le transfert des Parts Sociales Apportées et confirment la validité de la souscription et du payement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Abbott Universal Ltd.: 42.013 (quarante-deux mille treize) parts sociales.

Le notaire acte que les 42.013 (quarante-deux mille treize) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'associé unique peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en nature étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 42.013.000,- USD (quarante-deux millions treize mille dollars américains), représenté par 42.013 (quarante-deux mille treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune.»

Cet article n'a fait l'objet d'aucune autre modification.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 7.000,-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009, Relation: LAC/2009/17057, Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103749/285.

(090124991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Flavel Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 147.498.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philippe SMEETS, manager logistique, né à Huy (Belgique), le 20 juin 1974, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-Clocher, 24, rue de la Gare

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «FLAVEL INVEST» S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Assemblée Générale des actionnaires**

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 22. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et libération*

Le comparant pré qualifié, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Philippe SMEETS, prénommé mille deux cent quarante actions . . . . .	1.240
Total: mille deux cent quarante actions . . . . .	1.240

Les actions ont été libérées à concurrence de onze mille soixante-dix euros (11.070,- €) soit, 35,71%, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.100,- €.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre d'administrateur et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur Philippe SMEETS prénommé.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Monsieur Georges RECULE, consultant, demeurant L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs;
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2015.
- 5) Le siège social est fixé à 11, rue des Tondeurs à L-9570 Wiltz
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Smeets, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 juillet 2009 - WIL/2009/612, Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 août 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009103703/183.

(090124571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

#### **Mercuria Independent Risk Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.014.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire extraordinairement tenue le 27 mai 2009*

En date du 27 mai 2009 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

"De renouveler les mandats d'administrateur de M. Patrick Zurstrassen, M. Yves Jacobe de Naurois, M. Yves Wagner, M. Nicolaus Bocklandt et M. Norman Riddell qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il a également été noté que la nouvelle adresse professionnelle de M. Nicolaus Bocklandt est 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg."

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Nicolaus BOCKLANDT / Yves JACOBÉ DE NAUROIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009104915/18.

(090126175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Angel Lux Common S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.210.

—  
EXTRAIT

En date du 24 juillet 2009, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant et Gabriele Cipparrone, demeurant à Via Manzoni 30, 20121 Milan (Italie) et né le 20 mars 1975 à Cosenza (Italy) a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit, chacun des gérants ayant un mandat à durée indéterminée:

- Gabriele Cipparrone
- Robert Charles Reynders
- Jan Nielsen
- John Sutherland
- Claude Larbière
- Lars Denkov
- Henrik Kraft
- Wolfgang Zettel
- Séverine Michel
- Ola Nordquist

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009104920/27.

(090126106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Fintech Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 140.678.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juillet 2009.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire:

Le conseil d'administration suivant,

- Monsieur Carlo SANTOITEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Président et Administrateur;
- Monsieur Daniel KUFFER, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Ferdinando CAVALLI, né le 26 juin 1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010.

Le commissaire aux comptes suivant:

ADOMEX SàrL, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 121.385.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINTECH INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009105017/27.

(090125734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Arkanis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.436.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARKANIS INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 101 436 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 juin 2009 à 10 heures.*

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Valère GAGNOR, demeurant au 04, avenue Beauregard F-92500 Rueil Malmaison jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Mr Valère GAGNOR, demeurant au 04, avenue Beauregard F-92500 Rueil Malmaison jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de la société Partners Services SA, avec comme représentant permanent Mr Jean Marie, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de la société Prolugest SA, avec comme représentant permanent Mr Jean Marie, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour la société

M. VALERE GAGNOR

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009104228/25.

(090124642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Centre Le Roi Dagobert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.023.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de six années.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

*COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Monsieur Jos HEIN, Président du Conseil, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Henriette HEIN-LIES, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Betty NAGORNOFF-HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

*COMMISSAIRE AUX COMPTES*

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Signature.

Référence de publication: 2009104225/21.

(090125108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---